

Age pour un jeûneur

A partir de 18 ans : au cas par cas si nous avons eu les parents au téléphone ou si les parents sont jeûneurs et en s'étant assuré au préalable de l'absence de troubles du comportement alimentaire.

Sinon à partir de 20 ans.

Entre 70 ans et 75 ans : demande d'un certificat médical si problème de santé

A partir de 75ans : demande d'un certificat médical en systématique

Limite de jeûne

80 ans si la personne n'a jamais jeûné

85 ans si jeûneur habituel

Problématiques à prendre en compte / physiologie du sujet âgé:

- Sarcopénie
- Etat osseux
- Vieillesse des organes et système digestif en particulier, nécessitant plus de vigilance pour la reprise
- Risque plus élevé de décès toutes causes confondues